



CHRONOMÈTRE

Label donné à un instrument horaire de précision réglé pour diverses conditions d'emploi. Régulé par la norme ISO 3159.



CHRONOGRAPHE

Instrument horaire comportant un compteur de temps permettant de mesurer et d'afficher des intervalles de temps indépendamment de la conservation et, éventuellement, de l'indication de l'heure. Il peut également comporter un dispositif d'enregistrement.

Un chronographe seul ne peut être certifié chronomètre, car la fonction d'un chronographe est de mesurer des temps courts, celui d'un événement particulier. Or il n'y a pas, aujourd'hui, de norme pour certifier la précision d'un chronographe. Par contre, des montres de haute précision ayant de surcroît la fonction chronographe peuvent être certifiées chronomètres.